



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-009-2025-07

PUBLIÉ LE 4 JUILLET 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2025-07-03-00014 - Arrêté n°DOS-2025-2963 portant retrait d'agrément de la SARL SOFIA (2 pages) Page 3

IDF-2025-07-03-00015 - Arrêté n°DOS-2025/2961 portant agrément de la SASU AMBULANCES NEVA (2 pages) Page 6

IDF-2025-07-03-00016 - Arrêté n°DOS-2025/2962 portant agrément de la SASU AMBULANCE SOS SANTE (2 pages) Page 9

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France - Direction départementale des territoires du Val d'Oise / Service régional d'économie agricole

IDF-2025-04-01-00034 - TACITE SCEA BAS ROUET (5 pages) Page 12

Rectorat de l'académie de Versailles /

IDF-2025-07-04-00001 - Arrêté de composition du Conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (2 pages) Page 18

IDF-2025-06-18-00006 - Arrêté modificatif portant nomination des membres composition de la Commission académique appelée à statuer sur appel des décisions des conseils de discipline des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spéciale ainsi que des conseils de discipline départementaux (1 page) Page 21

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-07-03-00014

Arrêté n°DOS-2025-2963 portant retrait
d'agrément de la SARL SOFIA

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2025-2963

Portant retrait d'agrément de la SARL SOFIA

(93370 Montfermeil)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 07-0407 en date du 5 février 2007 portant agrément sous le n° 93/TS/409 de la SARL FIONA sise 73 rue de Merlan à Noisy-le-Sec (93130), dont le gérant est Monsieur Christophe GONCALVES ;
- VU** l'arrêté n° 2012-1112 du Directeur général de l'Agence régionale de Santé Ile de France en date du 25 avril 2012 portant changement de gérance de la SARL FIONA dont le nouveau gérant est Monsieur Samir MAKRANI ;
- VU** l'arrêté n° 2013-2204 du Directeur général de l'Agence régionale de Santé Ile de France en date du 18 juillet 2013 portant transfert des locaux de la SARL FIONA du 73 rue de Merlan à Noisy-le-Sec (93130) au 29 boulevard de la République à Noisy-le-Sec (93130) ;
- VU** l'arrêté n° 2016-382 du Directeur général de l'Agence régionale de Santé Ile de France en date du 7 novembre 2016 portant transfert des locaux de la SARL FIONA du 29 boulevard de la République à Noisy-le-Sec (93130) au 1 rue Benfleet à Romainville (93230) ;

- VU** l'arrêté n° 2016-382 du Directeur général de l'Agence régionale de Santé Ile de France en date du 12 mars 2019 portant changement de gérance de la SARL dont la nouvelle gérante est Madame Silvia DE ALMEIDA RIBEIRO;
- VU** l'arrêté n° DOS-2022/253 de la Directrice générale de l'Agence régionale de Santé Ile de France en date du 13 janvier 2022 portant transfert des locaux de la SARL FIONA du 1 rue Benfleet à Romainville (93230) au 129 rue du Général Leclerc à Rosny-sous-Bois (93110) ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2023/3144 de la Directrice générale de l'Agence régionale de Santé Ile de France en date du 1^{er} août 2023 portant changement de dénomination sociale de la SARL FIONA, qui devient la SARL SOFIA dont la gérante est Madame Silvia DE ALMEIDA RIBEIRO ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2024/5019 du Directeur général de l'Agence régionale de Santé Ile de France en date du 15 novembre 2024 portant transfert des locaux de la SARL SOFIA du 129 rue du Général Leclerc à Rosny-sous-Bois (93110) au 114 allée de Montfermeil au Raincy (93340) ;

CONSIDERANT l'accord de transfert de l'autorisation de mise en service d'un véhicule de catégorie C type A immatriculé GV-545-BJ et d'un véhicule de catégorie D immatriculé GV-236-BK à la SASU AMBULANCES NEVA sise 114 allée de Montfermeil au Raincy (93340) dont la responsable légale est la société BOSPHORE CONSULTING sise 11-13 avenue Auguste Blanqui à Villepinte (93420), dont le responsable légal est Monsieur Halit YILMAZ délivré par les services de l'ARS Ile de France le 5 décembre 2024 ;

CONSIDERANT par conséquent que l'agrément de la SARL SOFIA est désormais sans objet

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'agrément de la SARL SOFIA sise 114 allée de Montfermeil au Raincy (93340), dont la responsable légale est Madame Silvia DE ALMEIDA RIBEIRO, est retiré à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 3 juillet 2025

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
La Responsable du service régional
des transports sanitaires,

Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-07-03-00015

Arrêté n°DOS-2025/2961 portant agrément de la
SASU AMBULANCES NEVA

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2025/2961

Portant agrément de la SASU AMBULANCES NEVA

(93340 LE RAINCY)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** le dossier de demande d'agrément présenté par le responsable légal de la SASU AMBULANCES NEVA sise 114 allée de Montfermeil au Raincy (93340) dont la responsable légale est la société BOSPHORE CONSULTING sise 11-13 avenue Auguste Blanqui à Villepinte (93420), dont le responsable légal est Monsieur Halit YILMAZ ;

CONSIDÉRANT l'accord de transfert de l'autorisation de mise en service d'un véhicule de catégorie C type A immatriculé GV-545-BJ et d'un véhicule de catégorie D immatriculé GV-236-BK provenant de la société SOFIA sise 114 allée de Montfermeil au Raincy (93340) délivré par les services de l'ARS Ile de France le 5 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les caractéristiques exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

CONSIDERANT les attestations sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des véhicules de transports sanitaires, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SASU AMBULANCES NEVA sise 114 allée de Montfermeil au Raincy (93340 dont la responsable légale est la société BOSPHORE CONSULTING sise 11-13 avenue Auguste Blanqui à Villepinte (93420), dont le président est Monsieur Halit YILMAZ est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/397 à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 3 juillet 2025

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
La Responsable du Service régional
des transports sanitaires,

Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-07-03-00016

Arrêté n°DOS-2025/2962 portant agrément de la
SASU AMBULANCE SOS SANTE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2025/2962

Portant agrément de la SASU AMBULANCE SOS SANTÉ

(78260 Achères)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** le dossier de demande d'agrément présenté par le responsable légal de la SASU AMBULANCE SOS SANTÉ sise 3 rue Camille Jenatzy à Achères (78260) dont le responsable légal est Monsieur Bandiougou DOUCOURE ;

CONSIDÉRANT l'accord de transfert des autorisations de mise en service de deux véhicules de catégorie C type A immatriculé DX-585-FA et EY-308-GQ provenant de la société AMBULANCE RAVEL sise 3 rue Camille Jenatzy à Achères (78260) délivré par les services de l'ARS Ile de France le 28 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les caractéristiques exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

CONSIDERANT les attestations sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des véhicules de transports sanitaires, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SASU AMBULANCE SOS SANTÉ sise 3 rue Camille Jenatzy à Achères (78260), dont le responsable légal est Monsieur Bandiougou DOUCOURE est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/398 à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 3 juillet 2025

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
La Responsable du Service régional
des transports sanitaires,

Signé

Séverine TEISSEDRE

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France - Direction départementale des
territoires du Val d'Oise

IDF-2025-04-01-00034

TACITE SCEA BAS ROUET



PRÉFET DES YVELINES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale
des territoires

Versailles, le 01 AVRIL 2025

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Karine GRELLEAUD

Tél. : 01 75 27 82 87 – 06 73 63 48 74

Mél. : karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr

ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Monsieur FAROULT Philippe

SCEA DU BAS ROUET

1 rue Neuve

78650 Saulx Marchais

Objet : Contrôle des structures - **Dossier complet**

PJ : Liste des parcelles

Monsieur,

En date du 12-02-2025, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter portant sur le regroupement des surfaces de vos deux exploitations : la SCEA du Rouet et EI FAROULT Philippe. Les parcelles sont listées en annexe.

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 195,2253 ha après a été enregistrée complète en date du 03-03-2025.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **03-07-2025**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,
le chef du service d'économie agricole,

Signé

Maxence CLEMENT

**ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter
de SCEA DU BAS ROUET FAROULT Philippe FAROULT Sylvie**

Commune	Référence cadastrale	Surface (ha)	Propriétaire
Auteuil le Roi	B0263	0,388	FAROULT René
Auteuil le Roi	B0367	0,072	FAROULT René
Auteuil le Roi	ZB0166	0,248	FAROULT René
Auteuil le Roi	ZB190	0,0635	FAROULT René
Auteuil le Roi	ZB191	1,1765	FAROULT René
Beynes	ZM0065	1,442	FAROULT René
Beynes	ZM0285	0,4334	GILLES Odile
Beynes	ZL0021	2,9255	LANGLOIS Claude, Serge, Etienne et Monique FORGET
Beynes	ZM0075	1,389	LANGLOIS Claude, Serge, Etienne et Monique FORGET
Beynes	ZM0085	2,2569	LANGLOIS Claude, Serge, Etienne et Monique FORGET
Beynes	ZM0245	1,5704	LANGLOIS Claude, Serge, Etienne et Monique FORGET
Beynes	ZM0014	1,888	LEVESQUE Bertrand
Beynes	ZM0016	0,5665	LEVESQUE Bertrand
Beynes	ZM0284	0,4334	PRUD'HOMME Béatrix
Boissy sans Avoir	ZA0007	1,3795	FAROULT René
Boissy sans Avoir	F0052	4,6269	FAROULT René
Fontenay le Fleury	XA0033	9,8512	FAROULT Philippe
Fontenay le Fleury	AA36	2,0973	GAUTIER Denise, ROBERT Lionel, CLAIR Monique, KVSIAK Chantal et FAROULT Serge
Fontenay le Fleury	XA02	8,3136	GAUTIER Denise, ROBERT Lionel, CLAIR Monique, KVSIAK Chantal et FAROULT Serge
Garancières	A0018	1,218	BIGOT Hélène
Garancières	A0189	0,138	BIGOT Hélène
Garancières	C0118	0,324	BIGOT Hélène
Garancières	C0146	0,4745	BIGOT Hélène
Garancières	C0255	0,953	BIGOT Hélène
Garancières	N86	4,0395	BIGOT Hélène
Garancières	N97	2,8885	BIGOT Hélène
Garancières	N98	0,723	BIGOT Hélène
Garancières	A0049	0,8137	CARTIAUX Philippe
Garancières	A0050	0,677	CARTIAUX Philippe
Garancières	A0066	0,106	CARTIAUX Philippe
Garancières	A0076	0,225	CARTIAUX Philippe
Garancières	A0078	0,057	CARTIAUX Philippe
Garancières	E0070	1,154	CARTIAUX Philippe
Garancières	E0087	1,204	CARTIAUX Philippe
Garancières	N0189	0,242	CARTIAUX Philippe
Garancières	N0203	0,5	CARTIAUX Philippe
Garancières	N0204	0,039	CARTIAUX Philippe
Garancières	N0219	0,4395	CARTIAUX Philippe
Garancières	N0079	0,2125	CARTIAUX Philippe
Garancières	C50	0,575	DEHAN Philippe
Garancières	A0028	1,34	FAROULT Philippe
Garancières	A0051	2,2214	FAROULT Philippe

Garancières	N0080	0,407	FOUSSE-JOUVET Denis
Garancières	A43	0,5125	GEFFROY Marcelle
Garancières	A44	0,638	GEFFROY Marcelle
Garancières	A143	0,644	GEFFROY Marcelle
Garancières	A0083	0,076	LAVILLAUREUX Jeannine
Garancières	N0190	0,436	LAVILLAUREUX Jeannine
Garancières	N208	0,925	LAVILLAUREUX Jeannine
Garancières	A0048	1,426	LE POULLEN Jérôme
Garancières	A0110	0,075	LE POULLEN Jérôme
Garancières	N0205	0,14	LE POULLEN Jérôme
Garancières	A0027	2	LEGUAY Michèle
Garancières	A0042	1,432	LEGUAY Michèle
Garancières	A0070	0,1	LEGUAY Michèle
Garancières	J0010	0,1295	LEGUAY Michèle
Garancières	J0012	0,197	LEGUAY Michèle
Garancières	K0232	0,427	LEGUAY Michèle
Garancières	L0021	0,1025	LEGUAY Michèle
Garancières	N083	0,754	LEGUAY Michèle
Garancières	N0192	0,484	LEGUAY Michèle
Garancières	NO216	0,56	LEGUAY Michèle
Garancières	C0132	0,045	LETIRANT Monique
Garancières	C0133	0,0415	LETIRANT Monique
Garancières	C0134	0,644	LETIRANT Monique
Garancières	C0186	0,442	LETIRANT Monique
Garancières	C0215	0,036	LETIRANT Monique
Garancières	E072	3,108	LETIRANT Monique
Garancières	E073	0,4365	LETIRANT Monique
Garancières	E074	1,974	LETIRANT Monique
Garancières	E085	2,2295	LETIRANT Monique
Garancières	C0130	0,25	LUCAS Colette
Garancières	E0112	0,7387	MARTIN Gilles
Garancières	N0184	0,712	MARTIN Gilles
Garancières	N0187	0,798	MARTIN Gilles
Garancières	N0221	0,204	MARTIN Gilles
Garancières	J0002	0,176	MISERAY Luc
Garancières	A0025	0,815	MORIN Chantale
Garancières	A0026	0,526	MORIN Chantale
Garancières	N0220	0,2635	MORIN Chantale
Garancières	A0030	3,508	POULAYER Bernard
Garancières	A0031	0,78	POULAYER Bernard
Garancières	A0032	0,977	POULAYER Bernard
Garancières	A0033	1,837	POULAYER Bernard
Garancières	A0035	0,572	POULAYER Bernard
Garancières	A0064	0,407	POULAYER Bernard
Garancières	A0065	0,113	POULAYER Bernard
Garancières	A0068	0,123	POULAYER Bernard
Garancières	A0069	0,062	POULAYER Bernard
Garancières	A0072	0,142	POULAYER Bernard
Garancières	A0082	0,0605	POULAYER Bernard
Garancières	A0112	0,1875	POULAYER Bernard

Garancières	A0123	1,712	POULAYER Bernard
Garancières	A0131	0,722	POULAYER Bernard
Garancières	A0142	1,134	POULAYER Bernard
Garancières	A0145	1,684	POULAYER Bernard
Garancières	A0190	0,2455	POULAYER Bernard
Garancières	A0235	0,662	POULAYER Bernard
Garancières	A0266	3,3596	POULAYER Bernard
Garancières	C0154	0,1705	POULAYER Bernard
Garancières	C0155	0,204	POULAYER Bernard
Garancières	C0195	1,072	POULAYER Bernard
Garancières	CO213	0,5505	POULAYER Bernard
Garancières	E0089	2,9435	POULAYER Bernard
Garancières	J0017	0,7635	POULAYER Bernard
Garancières	J0071	3,7345	POULAYER Bernard
Garancières	N0051	0,193	POULAYER Bernard
Garancières	N0082	0,267	POULAYER Bernard
Garancières	N0084	0,089	POULAYER Bernard
Garancières	N0085	0,33	POULAYER Bernard
Garancières	N0091	4,4305	POULAYER Bernard
Garancières	N0092	1,49	POULAYER Bernard
Garancières	N0096	0,176	POULAYER Bernard
Garancières	N00100	1,0474	POULAYER Bernard
Garancières	N0100	0,3491	POULAYER Bernard
Garancières	N0104	2,4715	POULAYER Bernard
Garancières	N0191	0,676	POULAYER Bernard
Garancières	N0217	0,648	POULAYER Bernard
Garancières	O0007	0,394	POULAYER Bernard
Garancières	O0008	0,3625	POULAYER Bernard
Garancières	O0009	0,8895	POULAYER Bernard
Garancières	O0049	0,194	POULAYER Bernard
Garancières	O0052	0,154	POULAYER Bernard
Garancières	O0053	0,1455	POULAYER Bernard
Garancières	A0125	0,731	POULAYER Michel
Garancières	A0144	1,568	POULAYER Michel
Garancières	A0246	0,4234	POULAYER Michel
Garancières	A0248	1,1301	POULAYER Michel
Garancières	E0055	0,852	POULAYER Michel
Garancières	E0004	0,692	POULAYER Michel
Garancières	N0077	0,4245	POULAYER Michel
Garancières	A0122	0,732	POULAYER Michel
Garancières	A0132	0,454	POULAYER Michel
Garancières	C0260	0,0625	POULAYER Michel
Garancières	C0261	0,2025	POULAYER Michel
Garancières	C0268	0,041	POULAYER Michel
Garancières	C0270	0,0708	POULAYER Michel
Garancières	C0271	0,0806	POULAYER Michel
Garancières	J0011	0,688	POULAYER Michel
Garancières	J0013	0,1555	POULAYER Michel
Garancières	J0014	0,781	POULAYER Michel
Garancières	N215	0,2	ROGER Patrice

Neauphle le Vieux	ZK0020	2,244	FAROULT René
Neauphle le Vieux	ZK18	2,0805	FAROULT René
Neauphle le Vieux	ZK001	2,465	FAROULT René
Neauphle le Vieux	ZB1	0,242	FAROULT René
Neauphle le Vieux	A10	0,1107	FAROULT René
Neauphle le Vieux	A11	0,189	FAROULT René
Saulx Marchais	ZB115	0,225	BARBE Annie
Saulx Marchais	ZB123	0,754	BARBE Annie
Saulx Marchais	ZB0086	0,047	FAROULT René
Saulx Marchais	ZB0087	0,055	FAROULT René
Saulx Marchais	ZB0089	0,123	FAROULT René
Saulx Marchais	ZB136	0,328	FAROULT René
Saulx Marchais	ZB149	0,123	FAROULT René
Saulx Marchais	ZB205	0,3259	FAROULT René
Saulx Marchais	ZB767	0,8213	FAROULT René
Thiverval Grignon	B186	7,96	FAROULT René
Vicq	ZA0048	0,28	DEBRAS Irène
Vicq	ZB0065	1,2005	FAROULT Philippe
Vicq	ZA0053	2,147	FAROULT René
Vicq	ZA0055	1,0115	FAROULT René
Vicq	ZB0017	0,344	FAROULT René
Vicq	ZB0038	2,01	FAROULT René
Vicq	ZB0047	2,6615	FAROULT René
Vicq	ZB0048	1,2845	FAROULT René
Vicq	ZB0049	0,2255	FAROULT René
Vicq	ZB0053	1,668	FAROULT René
Vicq	ZB0054	0,8105	FAROULT René
Vicq	ZB0066	9,1495	FAROULT René
Vicq	ZB0089	0,3355	FAROULT René
Vicq	ZB0091	0,178	FAROULT René
Vicq	ZD0044	5,5635	FAROULT René
Vicq	ZD0045	0,649	FAROULT René
Vicq	ZD0046	3,0995	FAROULT René
Vicq	ZD0048	7,0685	FAROULT René
Vicq	ZA0049	0,2395	TROUILLET Christine

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2025-07-04-00001

Arrêté de composition du Conseil académique
des associations éducatives complémentaires de
l'enseignement public



Le Recteur de l'Académie de Versailles

**Division d'appui et de conseil
aux établissements et aux
services
DACES 2
Bureau du contrôle de légalité**

**Affaire suivie par :
Emmanuel BOURGERIE
Chargé des affaires juridiques
Tél : 01 30 83 42 50
Mél :
emmanuel.bourgerie@ac-
versailles.fr**

**Vu les articles D.551-10 à 12 du Code de l'éducation ;
Vu les propositions des associations agréées**

**Vu les propositions des personnels de direction,
d'éducation et d'enseignement**

Vu les propositions des organisations représentatives de parents d'élèves

**3 boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex**

ARRÊTE

Article 1er :

Le Conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public est placé sous la présidence du Recteur de l'Académie de Versailles ou de son représentant.

Article 2 :

Sont nommés membres du Conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public pour une durée de trois ans, couvrant les années scolaires, (2025/2026, 2026/2027 et 2027/2028).

1. Au titre des associations agréées complémentaires de l'enseignement public :

Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMÉA)

- Titulaire : Mme Chloé THIBERT, Chargée de mission, Pôle Politiques Educatives
- Suppléant : M. Slimane MEHDAOUI, Directeur régional CEMEA Île-de-France

La Ligue de l'enseignement

- Titulaire : Madame Charlotte NICLAUSE, Directrice de La Ligue de l'enseignement des Yvelines.
- Suppléante : Mme Marine LIAGRE, Chargée de mission éducation

L'Union National du Sport Scolaire (UNSS)

- Titulaire : M. Vincent CHARRIER, Directeur régional de l'UNSS
- Suppléant : M. Christophe POUZET, Directeur régional adjoint

L'association des pupilles de l'enseignement public des Yvelines (ADPEP 78) :

- Titulaire : Pierre FRAUDEAU, Président
- Suppléante : Monique CLAEYSSSEN, Vice-présidente

Union sportive de l'enseignement du premier degrés (USEP)

- Titulaire : Madame Johanna de LEON, Déléguée département des Yvelines.
- Suppléante : Madame Sabine BOLLE, Présidente de l'USEP 78

2. Au titre des organisations représentatives des personnels de l'éducation nationale :

I. Personnels de direction

- Titulaire : M. Philippe BONNEVILLE, Proviseur (SNPDEN)
- Suppléante : Mme Lidia AUCLAIR, Provisseure (SNPDEN)

II. Personnel d'enseignement

- Titulaire : M. Antoine TARDY, Professeur certifié (SNES -FSU)
- Suppléante : Mme Catherine DEMERLIAC Professeure agrégée (SNES -FSU)
- Titulaire : M. Loïc SANCHEZ, CPE (SNES -FSU)
- Suppléante : Mme Amandine BELISARDI, CPE (SNES -FSU)

III. Au titre des associations de parents d'élèves :

FCPE :

- Titulaire : Madame Marie-Carolyn DOMAIN
- Suppléant : M. Boukhalfa SAADI

- Titulaire : Madame Mariam RAHHALI
- Suppléants : M. Mikaël TANE

PEEP :

- Titulaire : Manuela AFONSO
- Suppléante : Peggy PIÉTRÉ

3. Au titre de l'administration de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports :

- M. Louis SERAI, référent régional à la continuité éducative. (DRAJES)
- Madame Valérie SERVISSOLLE, DAASEN des Yvelines (DSDEN 78)
- Madame Nathalie GAUDIO, IA-IPR EVS

Article 3 :

Le Secrétaire général de l'Académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à tous les membres nommés.

Fait à Versailles, le 04 juillet 2025

Signé

Étienne CHAMPION

Recteur de l'Académie de Versailles

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2025-06-18-00006

Arrêté modificatif portant nomination des membres composition de la Commission académique appelée à statuer sur appel des décisions des conseils de discipline des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spéciale ainsi que des conseils de discipline départementaux



DACES 3

Bureau de la Vie de l'élève
Affaire suivie par :
Alice El-Ghaba-Etienne
Tél : 01 30 83 44 37
Mél : disciplinaire-
eleves.daces3
@ac-versailles.fr
3 boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex

ARRETE MODIFICATIF PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ACADEMIQUE APPELEE A STATUER SUR APPEL DES DECISIONS DES CONSEILS DE DISCIPLINE DES COLLEGES, DES LYCEES ET DES ETABLISSEMENTS D'EDUCATION SPECIALE AINSI QUE DES CONSEILS DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAUX

Le Recteur de l'académie de Versailles

Vu :

- le code de l'éducation, et notamment son article D.511-51 modifié par le décret n°2023-783 du 16 août 2023 ;
- l'arrêté du 14 octobre 2024 portant nomination des membres de la commission académique d'appel pour une période de deux ans ;
- les arrêtés des 6 janvier, 17 février, 5 et 27 mai 2025, modifiant la composition de la commission académique d'appel ;

Considérant ce qui suit :

- Au regard de l'indisponibilité de certains membres de la commission académique d'appel entre le 25 juin et le 4 juillet 2025, il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les articles 1-23 et 1-25 de l'arrêté du 14 octobre 2024 sont modifiés comme suit :

Article 1-23 : Composition de la commission académique du 23 au 29 juin 2025

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Véronique PAROUTY	Mme Rachel MEYNENT
Chefs d'établissement	Mme Annie DENIBAS	Mme Anne-Laure MARTORELL
Professeurs	Mme Murielle DASSONVILLE	Mme Sophie BOCQUET
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Ludovic FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-25 : Composition de la commission académique du 2 juillet au 6 juillet 2025

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Valérie LEGALLICIER	Mme Véronique PAROUTY
Chefs d'établissement	Mme Annie DENIBAS	Mme Anne-Laure MARTORELL
Professeurs	Mme Sophie BOCQUET	M. Pierre-Aimé AGNEL
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Ludovic FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté du 14 octobre 2024 modifié demeurent inchangés.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 18 juin 2025

Signé

Étienne CHAMPION